

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Le conseil décide de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet concernant un agent parti à la retraite et remplacé sur un poste à temps complet déjà créé.

COMMISSION COMMUNALE AD'AP :

Le conseil décide de constituer une commission communale "AD'AP" chargée de constituer le dossier de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public avant fin septembre. Et désigne ses membre : MM. SLOVAK et AURIOL et Mmes ANDRE et CHAMPION.

CONVENTIONS AVEC AGGLOPOLYS :

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel technique en matière de voirie suite à des ajustements de la convention signée en novembre 2013.

Le conseil décide d'adhérer au service commun mis en place par Agglopolys au 1^{er} juillet 2015 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à cette date découlant de la loi ALUR et autorise le Maire à signer la convention définissant les missions et modalités de prise en charge financière de ce service.

CONVENTION AVEC RADIO PLUS FM :

Le conseil décide de reconduire pour un an la convention de partenariat avec Radio PLUS FM de Blois concernant la diffusion des informations municipales et des communiqués des associations.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE COMMUNALE :

Le conseil décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie communale d'un montant de 50 000 € auprès de La Banque Postale.

DISSOLUTION DU SIPO :


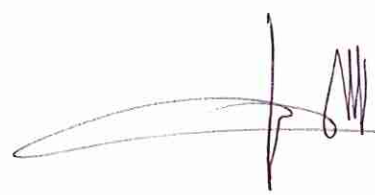
Le conseil approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Pays Onzainois à compter du 31 décembre 2015 dont 3 des 5 options du syndicat seront reprises par Agglopolys.

FEU D'ARTIFICE :

Le conseil décide de retenir la société ARTIFICES CIEL pour la fourniture du feu d'artifice pour le 14 juillet 2015.

Orchaise, le 29 avril 2015

Le Maire,



Gérard CHARZAT